

# L'Etat dans les VOSGES

Liberté - Egalité - Fraternité

[www.vosges.pref.gouv.fr](http://www.vosges.pref.gouv.fr)

N° 6

La Gendarmerie dans  
les Vosges

Décembre 2009

## Sommaire

- Éditorial
- La police des territoires au service de la sécurité p.2
- Un nouveau dispositif territorial p.3
- Organigramme p.4
- La lutte contre l'insécurité routière p.5
- Gendarmerie et police judiciaire p.5
- Interview du Lieutenant Colonel Marc HAMEL, commandant le groupement de gendarmerie des Vosges p.6

## Editorial

Comme l'ensemble des services de l'Etat, la Gendarmerie Nationale adapte son organisation territoriale afin d'être encore plus efficace et plus présente sur le terrain tout en optimisant ses moyens.

Une telle évolution n'est concevable qu'avec une réorganisation des structures existantes touchant à la fois le dispositif territorial, les unités de lutte contre l'insécurité routière et les formations spécialisées de police judiciaire.

Ces ajustements ainsi que la réappropriation territoriale, propre à la politique menée par le groupement des Vosges, sous la responsabilité du Lieutenant Colonel Marc HAMEL, renforcera les liens avec la population, et en particulier avec les élus.

La complémentarité des différentes unités de gendarmerie permet déjà de bénéficier rapidement d'un renfort de personnels, de compétences et d'équipements particuliers sous l'égide du Centre Opérationnel et de Renseignement du Groupement de gendarmerie des Vosges (CORG).

Le recours aux 230 réservistes continuera d'apporter une aide précieuse et efficace au personnel d'active dans des circonstances inhabituelles de manière ponctuelle (tour de France, ...) ou saisonnière (renfort en stations).

Aussi, après avoir personnellement exposé cette réforme aux élus sur le terrain en juillet dernier, je tenais à la présenter à l'ensemble des acteurs du département par ce numéro de l'Etat dans les Vosges



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Sorain'.

Dominique SORAIN

# LA RÉORGANISATION DE LA GENDARMERIE DANS LES VOSGES



## LA POLICE DES TERRITOIRES AU SERVICE DE LA SECURITE



Dans les Vosges, la Gendarmerie Nationale couvre 95 % d'un territoire principalement rural qui accueille 75 % de la population (soit 502 communes sur 515).

« La sécurité partout et pour tous », tel est l'objectif qui lui est fixé et pour lequel elle s'appuie sur le concept de police des territoires. Ce dispositif déconcentré permet de garantir la souveraineté de l'Etat et la sécurité de la population en tout point du territoire.

La police des territoires doit **contrôler des espaces étendus** et être en **contact permanent avec la population**.

La **gendarmerie** est à la fois une **force de contrôle** du territoire et des flux qui le traversent et une **force de contact**.

Pour cela, elle :

- procède à un **maillage** du terrain avec ses brigades territoriales ;
- assure la **complémentarité** d'intervention de ses unités au profit du commandement qu'il soit départemental (brigade de recherches – peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie – escadron départemental de sécurité routière - brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires – centre opérationnel de la gendarmerie – peloton de gendarmerie de montagne), régional (section de recherches – groupe des forces aériennes gendarmerie – gendarmerie mobile) ou national (Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie Nationale – Groupe d'intervention

de la Gendarmerie Nationale – offices centraux de police judiciaire) ;

- **contrôle** les flux sur tous les axes routiers, ferroviaires et fluviaux ;
- noue des liens étroits avec la population. La vigueur et la qualité du **lien social** entre la population et les militaires contribuent à **sécuriser** le territoire et à contrôler les flux qui le traversent.

**Force de sécurité intégrée**, la gendarmerie doit offrir à la population une réponse à tous ses besoins de sécurité :

- lutter contre toute forme de délinquance qui perturbe la vie quotidienne par une présence visible du gendarme sur le terrain,
- s'adapter aux menaces identifiées et à la mobilité des délinquants ;
- contribuer à éviter qu'un délit soit commis et à défaut en interpellier les auteurs ;
- préserver le mode de vie des Français attachés à leurs terroirs et au « bon ordre » auquel chacun aspire et renforcer le sentiment de sécurité chez la population.

Mais, la gendarmerie doit aussi permettre aux **citoyens** de devenir les **artisans quotidiens du mieux vivre collectif** par des actions de prévention. Cette coproduction de sécurité s'appuie sur un lien de proximité avec la population et une concertation permanente avec les élus. A ce titre, l'opération « voisins vigilants » mérite d'être citée en exemple.



# LA RÉORGANISATION DE LA GENDARMERIE DANS LES VOSGES



## UN NOUVEAU DISPOSITIF TERRITORIAL

Institution moderne et efficace, la Gendarmerie adapte en permanence ses modes d'action, ses équipements et son expertise aux nouveaux défis posés par l'insécurité, la multiplication des flux et la gestion de crise.

La nouvelle carte des communautés de brigades (ci-dessous) permettra d'agir sur l'ensemble du département et d'être en mesure d'apporter une réponse appropriée dans des délais compatibles avec la nature de chaque intervention afin de répondre aux exigences d'un service public de qualité:

- le groupement des Vosges, actuellement composé de 4 compagnies, n'en aura plus que 3 en 2011 avec la dissolution du groupe de commandement de la

compagnie d'Epinal. Ses unités seront réparties au profit des trois autres compagnies, dont les effectifs seront renforcés : Saint Dié des Vosges, Remiremont et Neufchâteau.

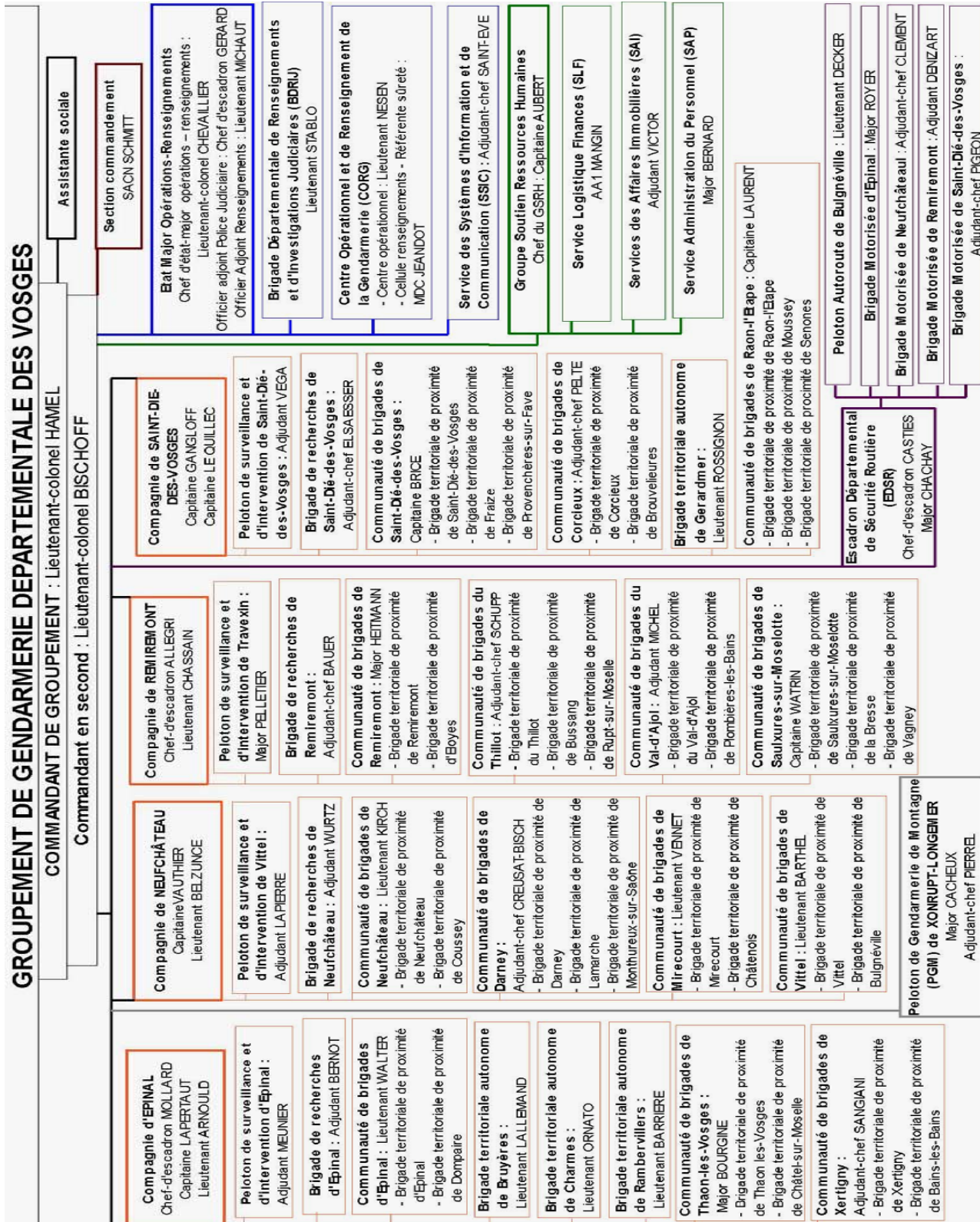
- le groupement va connaître une modification des compétences territoriales de certaines de ses Communautés de Brigades (COB) ou de ses Brigades Territoriales Autonomes (BTA).
- 4 brigades de proximité seront fermées entre 2010 et 2011 : Moussey, Brouvelieures, Bussang et Plombières les Bains.



# LA RÉORGANISATION DE LA GENDARMERIE DANS LES VOSGES



## ORGANIGRAMME



# LA RÉORGANISATION DE LA GENDARMERIE DANS LES VOSGES

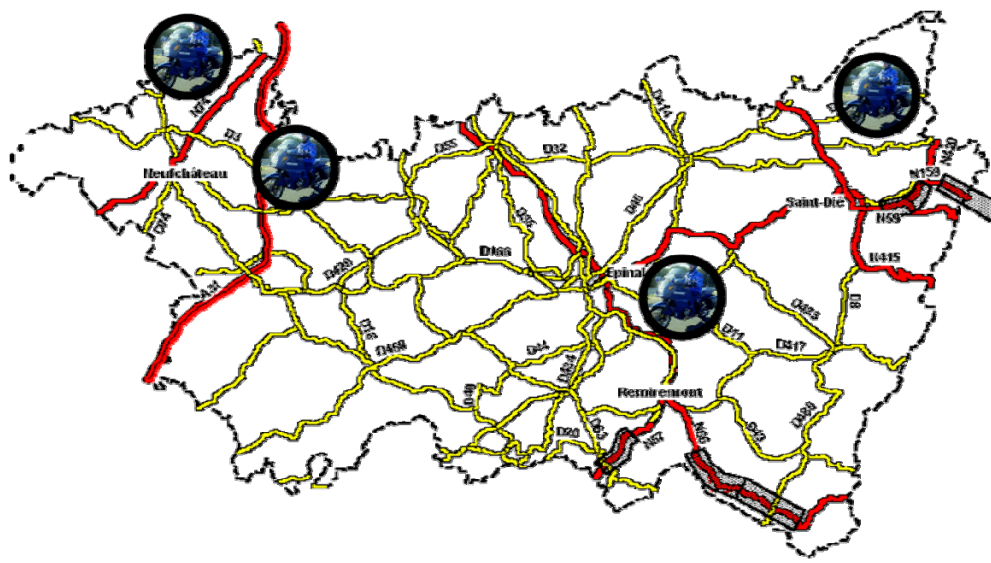


## LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

La lutte contre l'insécurité routière reste une des priorités de la gendarmerie.

Rationaliser les moyens tant humains que matériels permettra une réponse adaptée aux exigences locales.

Dans cette perspective, les effectifs de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR) seront à l'avenir regroupés en 4 unités :



- à Remiremont, par la réalisation d'un pôle renforcé englobant les effectifs de la Brigade motorisée (BMO) locale et de ceux de la BMO d'Epinal ;
- à Saint-Dié-des-Vosges, par un renforcement des moyens existants ;
- à Neufchâteau, par un maintien du dispositif actuel ;
- à Bulgnéville, où le périmètre d'action du Peloton d'autoroute comprendra désormais l'autoroute et le réseau secondaire environnant.

## POLICE JUDICIAIRE



- Une montée en puissance des **Brigades Départementales de Rapprochements et d'Investigations Judiciaires (BDRIJ)** dans le domaine de la police technique et de l'exploitation des renseignements d'ordre judiciaire.
- Un développement constant des compétences des unités territoriales en la matière pour rapprocher le savoir faire au plus près de l'infraction.
- Des avancées significatives qui permettent de regrouper le dispositif en 3 unités :
  - Brigades de Recherches d'Epinal et de Neufchâteau renforcées
  - Maintien du potentiel existant à Saint Dié des Vosges.

# LA RÉORGANISATION DE LA GENDARMERIE DANS LES VOSGES



## INTERVIEW DU LIEUTENANT-COLONEL MARC HAMEL COMMANDANT LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DES VOSGES.

### Comment avez-vous conçu le projet de réorganisation territoriale de la gendarmerie dans les Vosges ?

Ce projet a été conçu avec la volonté d'**adapter le maillage territorial** aux évolutions démographiques et au développement des moyens de communication, de mettre **plus de moyens** dans les mains des commandants de compagnie et de réaliser des **économies** de fonctionnement. Nous avons eu pour souci constant de garantir un **service de qualité**, c'est à dire de pouvoir apporter une réponse à toutes sollicitations de nos concitoyens et de garantir une intervention en tout point d'une circonscription, dans des délais appropriés aux circonstances. Nous avons adapté aux réalités du département des Vosges, notamment à la dispersion de sa population, les ratios retenus à l'échelon national (1 gendarme pour 1000 habitants). C'est ainsi qu'à l'issue de cette réorganisation l'effectif du groupement passera de 546 à 530 personnels. Si 16 postes sont supprimés, contribution à la RGPP, le ratio vosgien restera **d'un gendarme en unité territoriale pour 712 habitants**.



### Concrètement, qu'est ce que la police des territoires ?

Des **patrouilles de surveillance** de jour comme de nuit, motorisées ou pédestres, dans les agglomérations communales comme dans les endroits les plus reculés. Mais aussi des **contacts** directs voire indirects **avec la population** (distribution de messages de prévention et de protection délivré par la patrouille), des **échanges avec les élus** pour trouver des **solutions concertées** en matière de protection des personnes et des biens, le **contrôle des axes de circulation** pour lutter contre la délinquance (droit commun – routière – toxicomanie – immigration irrégulière ...) et **des installations indispensables à la sécurité des populations et de la Nation** (édifices publics – sites de collecte et de traitement des déchets - captages d'eau – relais de diffusion ...).

Cette présence accrue du gendarme sur le terrain traduit la réappropriation du territoire par les services de sécurité rendue possible par l'apport des nouvelles technologies dont la gendarmerie s'est dotée.

### Pourquoi changer le dispositif de lutte contre l'insécurité routière ?

Le réseau autoroutier est devenu moins accidentogène depuis le déploiement de dispositifs de contrôle de circulation de plus en plus performants. A contrario, il s'avère que les zones à risques se situent pour l'essentiel sur le réseau secondaire où la présence de la gendarmerie doit être renforcée, d'où la nécessité de redéployer nos personnels. Avec le Préfet et le Procureur de la République, une chaîne complète de surveillance, contrôle et sanction des contrevenants est instaurée.

### En quoi la police technique scientifique de proximité est-elle utile ?

La lutte contre la délinquance passe indéniablement par une amélioration du taux de résolution des affaires judiciaires. Il s'agit de mettre une action de **police technique** en face de chaque infraction. Si autrefois le témoignage et l'aveu suffisaient à convaincre les magistrats et les jurés, depuis quelques années, la preuve scientifique est devenue un élément incontournable de l'enquête.

### La réorganisation a-t-elle un impact pour l'action de la gendarmerie en montagne ?

Elle intervient aux côtés des brigades spécialisées « montagne » réparties sur la partie montagneuse du département, des Pelotons de Surveillance et d'Intervention de Gendarmerie de montagne de Cornimont-Travexin et de Saint-Dié des Vosges et du peloton de gendarmerie de montagne de Xonrupt-Longement constitué de spécialistes formés au centre de ski et d'alpinisme de la gendarmerie à Chamonix. Le peloton compte d'ailleurs un guide de haute montagne.

Ces gendarmes sont équipés pour assurer toutes les missions qui incombent à la gendarmerie en tout point du massif. Ils procèdent ainsi aux **actes d'enquêtes**, aux **recherches de personnes** et au **secours en montagne**.

*Directeur de la publication : Dominique SORAIN, préfet des Vosges*

*Rédacteur en Chef : Stéphanie MØRK, sous-préfète, directrice de Cabinet*

*Responsable de la revue : Anne-Marie DUC, communication de la Préfecture des Vosges*

*Avec la participation de : Lieutenant-Colonel Marc HAMEL, commandant le groupement de gendarmerie, Murielle HESTIN*